

**Nombre de membres**

**En exercice : 11**

**Présents : 8**

**Pouvoirs : 1**

**Votants : 9**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 29 MARS 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf mars à neuf heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire**

**Date de convocation : 25 mars 2025**

**PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean-Philippe, TEITGEN Carole, LIONS Pascale, POINTEAUX Josette, VALLETTA Annick, FRANQUELIN Florentin**

**Absent(s) excuse (s): BROUHENA Christelle DEBRUYNE Caroline**

**Absent(s) non excusé(s) : LAROCHE Romain**

**Pouvoir(s) : Mme DEBRUYNE Caroline donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie-Pierre**

**Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie- Pierre**

**629- PLUi-H DESIGNATION REPRESENTANT ET SUPPLEANT AU COMITE DE PILOTAGE**

M. le Maire rappelle au conseil qu'à la suite d'un recours, le PLUi du territoire intercommunal a été annulé par le Tribunal administratif le 11 juillet 2024, et que l'ancienne carte communale de MEHERS est depuis redevenue applicable.

A la suite de la conférence des maires du 11 septembre 2024 concernant cette annulation et l'élaboration d'un PLUi-H, une délibération a été prise en conseil communautaire du 23 septembre 2024, prescrivant l'élaboration du PLUi-H. Cette délibération précise notamment les objectifs poursuivis par l'élaboration de ce document, les diverses modalités de concertation, ainsi que les modalités de gouvernance et de collaboration entre la Communauté de Communes Val de Cher Controis et les communes.

En ce qui concerne ce dernier point, il est précisé :

-Un représentant et un suppléant doivent être désignés dans chaque commune pour pouvoir siéger au Comité de pilotage et d'élaboration du PLUi-H. Le maire de la commune ne peut pas en être membre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

De nommer Mme LIONS Pascale déléguée et Mme FICHTEN Marie-Pierre suppléante.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.**

**Le maire,  
LIONS Gilles**

**la secrétaire de séance,  
FICHTEN Marie-Pierre**

**Transmis en préfecture le 14 avril 2025**

**Certifié exécutoire le 14 avril 2025**